

Coopérative openmobility

Cotisations des membres (à partir de mai 2022)

Entreprise / Institution	Cotisation annuelle	Chiffre d'affaire annuel
A – très grand	8'000.00	supérieur à 100 millions
B – grand	4'000.00	de 10 jusqu'à 100 millions
C – moyen	1'200.00	de 1 jusqu'à 10 millions
D – petit	500.00	inférieur à 1 million
E – communes, cantons, autorités	2'000.00	-

Pour les fédérations, associations, fondations et organisations similaires, le chiffre d'affaires annuel correspond à la somme des cotisations perçues.

Pour les adhésions à la coopérative en cours d'année, les cotisations sont facturées comme suit :

1^{er} trimestre: cotisation annuelle complète

2nd trimestre: trois quarts de la cotisation annuelle

3^{ème} trimestre: moitié de la cotisation annuelle

4^{ème} trimestre: quart de la cotisation annuelle